Ville de Genève
Conseil municipal

M-583

Réponse du Conseil administratif à la motion du 18 janvier 2006 de la commission Agenda 21, acceptée par le Conseil municipal le 28 avril 2008, intitulée: «Déplétion: inscrivons dans nos budgets les inévitables répercussions à court terme de la crise énergétique qui arrive».

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

– à communiquer au Conseil municipal la consommation cumulée de la Ville de Genève en matière d'énergies non renouvelables;

– à étudier les énergies de substitution susceptibles d'alimenter la Ville de Genève et à en soutenir le développement dans la région genevoise;

– à diminuer parallèlement la consommation d'énergies non renouvelables de la Ville de Genève de 3% par an dès l'année 2007;

– à identifier les entreprises les plus consommatrices d'énergies non renouvelables en ville de Genève et à entrer en contact avec elles pour examiner si une modification de leur alimentation en énergie peut être opérée à moyen terme;

– à prévoir ses budgets à venir en tenant compte des coûts croissants de l'énergie consommée.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Répartition des frais d'énergie en 2009

Les dépenses énergétiques de la Ville de Genève s'élèvent, en 2009, à plus de 20,7 millions de francs, y compris les fournitures en eau et électricité. La part des énergies fossiles se concentre sur les énergies de chauffage et s'élève à 4 922 726 francs pour cet exercice, soit 24% des dépenses énergétiques totales de la Ville. La répartition des dépenses par agent énergétique est la suivante:

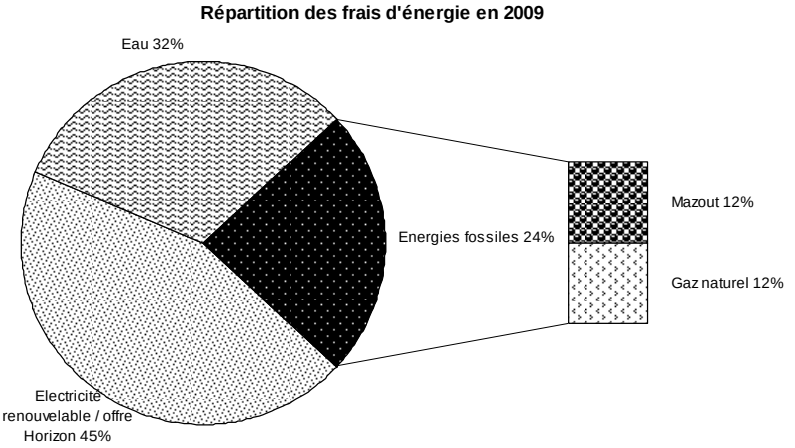

Evolution des consommations d'énergies fossiles de la Ville de Genève

Des consommations stables

La consommation d'énergies de chauffage est stable depuis plusieurs années, en dépit de l'augmentation du parc immobilier de la Ville de Genève. Cette stabilité démontre que les mesures constantes de surveillance et d'optimisation entreprises sont efficaces. On note même une tendance à la baisse sur cinq ans.

De plus, les émissions effectives de gaz à effet de serre (en valeur absolue) diminuent de manière continue depuis 2004, soit une diminution réelle de 13% sur cette période.

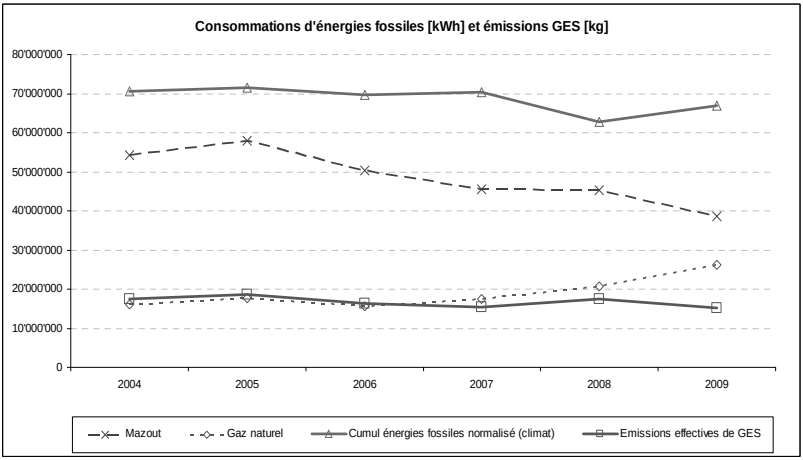

Agent énergétique	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Mazout	54 175 860	57 915 060	50 233 670	45 604 570	45 307 010	38 668 310
Gaz naturel	16 023 000	17 693 084	15 703 945	17 449 774	20 697 680	26 103 765
Cumul des énergies fossiles	70 198 860	75 608 144	65 937 615	63 054 344	66 004 690	64 772 075
Cumul énergies fossiles normalisé (climat)	**70 533 324**	**71 468 722**	**69 694 366**	**70 380 753**	**62 775 787**	**66 912 186**
Emissions effectives de GES	**17 408 603**	**18 717 602**	**16 303 150**	**15 408 978**	**17 550 614**	**15 219 248**

Désengagement des énergies fossiles

Le Conseil administratif a adopté, en 2006, une nouvelle stratégie d'action à long terme, intitulée «100% renouvelable en 2050 pour les besoins en chauffage des bâtiments» (document téléchargeable à l'adresse: http://www.ville-geneve.ch/fileadmin/public/documents/rapports/Strategie-100-renouvelable-brochure-2006-service-energie.pdf).

Ce document intègre, pour la première fois, un objectif chiffré, clair et ambitieux: la Ville de Genève doit se désengager totalement des énergies fossiles dans quarante ans.

Cela avec plusieurs buts visés:

– diminuer le risque financier lié à ces variations de prix quasiment imprévisibles;
– réduire drastiquement la consommation d'énergie de la Ville;
– avoir une action exemplaire en termes d'impact sur le climat en neutralisant les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments municipaux;
– jouer un rôle incitatif pour les propriétaires et les régies immobilières, les communes ou les entreprises;
– inscrire cette vision dans la gestion du territoire municipal;
– valoriser les actions de politique énergétique dans l'image et la promotion de la Ville de Genève.

Les premières mesures en lien avec la stratégie «100% renouvelable en 2050» sont inscrites dans la demande de crédit PR-509 destinée à des travaux de politique énergétique sur le patrimoine administratif. Une des premières actions à court terme est de diminuer rapidement les émissions de gaz à effet de serre par un changement important de combustible pour le chauffage des bâtiments publics.

Ainsi, 16 des plus importantes chaufferies de la Ville fonctionnant avec du mazout auront été adaptées ou rénovées avant la fin de 2010 pour fonctionner au gaz naturel, vecteur énergétique moins polluant.

Ce changement de combustible, parfois accompagné d'une diminution de la puissance des chaudières, permettra de réduire d'environ 25% les émissions de

gaz à effet de serre de ces chaufferies. Ce qui représente 1300 tonnes de CO_2/an de moins dans l'atmosphère genevoise.

De même, de nombreux projets de construction/rénovation de bâtiments à haute performance énergétique et «100% renouvelable» se concrétisent: crèche de Saint-Jean, Espace de quartier de Sécheron, Cité-de-la-Corderie 10, rue du Cendrier 1-3, Conservatoire et Jardin botaniques, Musée d'ethnographie, Carré-Vert, etc.

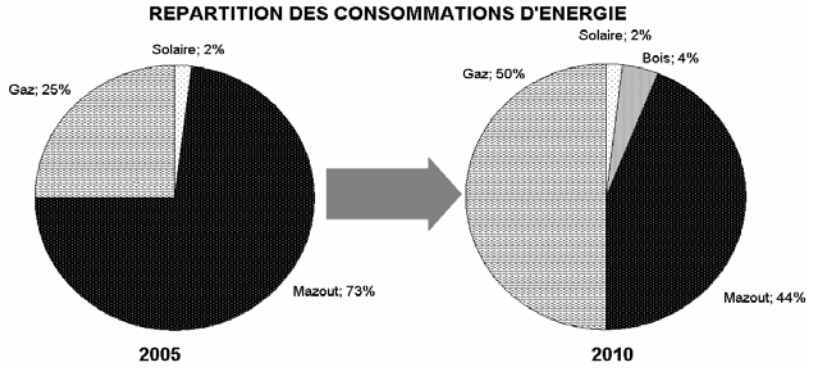

Sensibilisation des entreprises

La promotion des actions d'économie d'énergie et de limitation des émissions polluantes sont pleinement une mission du ressort du Canton. Ces mesures sont inscrites dans le plan directeur de l'énergie cantonal. Plus particulièrement, cette promotion est liée à l'action de la plate-forme «Gros consommateurs», qui consiste à entreprendre auprès des institutions et entreprises consommant plus de 5 GWh de chaleur et plus de 0,5 GWh d'électricité des mesures de sensibilisation et de rationalisation des consommations.

Cette action est déjà en cours et sa première phase consiste à offrir aux gros consommateurs des audits énergétiques et de les accompagner dans les améliorations ainsi identifiées, à savoir limiter les consommations d'énergie et étudier les possibilités de recours aux énergies renouvelables.

Cette action est conduite conjointement par la Commission d'attribution NOE et le Service cantonal de l'énergie et ses mandataires. Elle a été renforcée dans la nouvelle révision de la loi sur l'énergie, qui fixe des objectifs pour les bâtiments ou entreprises les moins performantes en termes d'énergie. Dans le cadre de la coordination des politiques publiques, des actions spécifiques seront également conduites dans le cadre du plan de mesures OPAir et la planification énergétique territoriale.

Des décisions politiques fortes

Politique énergétique et climatique de la Ville de Genève

En 2009, la Ville de Genève a mené les démarches nécessaires à l'obtention du label Cité de l'énergie et mène actuellement les travaux pour l'obtention du label european energy award Gold. La Ville de Genève atteint 80% du potentiel des mesures réalisables dans le cadre de cette évaluation. Cet excellent résultat place d'emblée la Ville de Genève parmi les villes et communes les plus performantes en Suisse et en Europe en matière d'énergie.

Dans ce cadre, le Conseil administratif a adopté un programme de politique énergétique et climatique, qui fixe des objectifs concrets à court, moyen et long terme, dans les domaines de l'énergie, de la mobilité et de la planification urbaine. Ils sont associés à un programme de 33 actions et projets qui seront mis en place dans les quatre prochaines années. Ce programme répond pleinement à la présente motion. Document téléchargeable à l'adresse: http://www.ville-geneve.ch/fileadmin/public/documents/rapports/Politique-energetique-et-climatique-brochure-2009-geneve.pdf

La Ville de Genève veut porter une vision dynamique, positive et avant-gardiste en termes d'énergie et de climat. Elle souhaite également que les partenaires territoriaux et les citoyens collaborent, s'enthousiasment et adhèrent aux différents objectifs fixés, résumés dans le slogan: «Ensemble, pour une Ville de Genève 100% renouvelable en 2050».

Signature de la Convention des maires pour l'énergie

L'action de la Ville de Genève et la définition de ses objectifs de politique énergétique et climatique à moyens termes s'inscrivent également dans le mouvement des villes européennes et suisses qui s'engagent dans la Convention des maires de la Commission européenne, qui nous engage à:

– améliorer de 20% l'efficacité énergétique;
– couvrir plus de 20% des besoins énergétiques par des énergies renouvelables;
– réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre.

Le 4 mai dernier, M. Pagani, alors maire de Genève, a été invité à s'exprimer lors de la cérémonie officielle de la Convention, à Bruxelles, qui réunissait plus de 1200 maires européens.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général: *Jacques Moret*

Le conseiller administratif: *Rémy Pagani*

Le 15 septembre 2010.